**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 A 19H00**

**Présents** :Mr Demarest H. -Mr Legrain H. - Mr Tenot F. - Mme Patin R. -. Mr Bibaut F.- Mme Liénard I. - Mme Blondeaux A.-Mr Eeckhout V.

**Absente ayant donné pouvoir** : Mr Facheaux P.- Mme Goudeaux V.

**Absent excusé :**

**Absent** :

**Secrétaire**: Mme Patin R.

**ENCAISSEMENT D’UN CHEQUE SUITE A LA VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que les peupliers de la commune sont atteints d’une maladie.

Afin de limiter la dégradation des peupliers, 143 peupliers et 18 nuls pour 177 m3 ont été vendus à l’EURL BRASSET, exploitation forestière 3 rue de la Mairie 02880 CHAVIGNY pour un prix de 9 396 € concernant les parcelles A006 et ZA35 Commune Annois.

Les houppiers seront exploités et les rémanents laissés au sol. Le terrain sera replanté et le montant déduit de la vente sera de 2 023€.

Le prix s’élève donc à 7 373 € dont il faudra déduire la CVO pour un montant de 36.86 €.

Le prix définitif de la vente s’élève à 7 336.14€.

**SUPPRESSION DU POSTE DU 3EME ADJOINT**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que par délibération n°2020/12 du 23 main 2020, le Conseil Municipal avait décidé de créer 3 postes d’adjoints.

Suite au décès de Monsieur Sendron Jean-Marie, troisième adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l’une des deux options suivantes :

* La suppression du troisième poste d’adjoint,
* L’élection, parmi les conseillers municipaux, d’un nouvel adjoint.

Si le Conseil Municipal décide du maintien des trois postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau. Celui-ci peut en effet prendre rang dans l’ordre des nominations, c’est-à-dire après les adjoints déjà élus ; ceux-ci remonteront alors dans l’ordre du tableau. Il peut également occuper le même rang que l’élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10

 Considérant que ces décisions doivent être prise avant l’éventuelle élection,

 Il est proposé au Conseil Municipal :

 La suppression du poste du 3ème adjoint,

Après avoir délibéré, Le conseil Municipal vote à l’unanimité la suppression du poste du 3ème adjoint.

 **REORGANISATION DES DELEGATIONS ET COMMISSIONS**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que suite au décès du 3ème adjoint Monsieur SENDRON Jean-Marie, il est nécessaire de procéder à la réorganisation des délégations et commissions dont Monsieur SENDRON Jean-Marie était membre.

Après avoir voté, il a été décidé :

**ADERMAS**: Mr Fabrice TENOT, suppléant

**USEDA**: MR Frédéric BIBAUT, titulaire

**COMMISSIONS DES FINANCES** : Mme Rachel PATIN, titulaire

**ACHAT D’UN BARNUM- DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée qu’il est nécessaire d’envisager l’achat d’un BARNUM afin de développer les festivités au sein de la commune.

L’achat s’élève à 639.40 € TTC pour un BARNUM acier semi pro 3x6m pack murs- blanc incluant le lot de 6 LESTS cube PVC.

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre de cet achat, une demande de subvention sera demandée auprès du Fonds de concours.

Monsieur Le Maire précise que l’achat aura lieu après décision de la subvention du FDC.

Il est rappelé à l’assemblée qu’il faudra prendre en compte les éventuelles augmentations du prix du BARNUM et accessoires.

 .

**ACHAT DE VITRINES-DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre de la vétusté des vitrines extérieures, il est nécessaire d’envisager l’achat de vitrines d’informations extérieures.

L’achat de 3 vitrines s’élève à 927.60 € TTC pour :

1 vitrine extérieure 101x95 cm

2 vitrines extérieures 101x74 cm

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre de ces achats, une demande de subvention sera demandée auprès du Fonds de concours.

Monsieur Le Maire précise que l’achat aura lieu après décision de la subvention du FDC.

Il est rappelé à l’assemblée qu’il faudra prendre en compte les éventuelles augmentations du prix des vitrines

**ACHAT D’UNE TONDEUSE - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire explique à l’assemblée qu’afin de se substituer à l’entreprise de tonte quand cela est nécessaire, l’achat d’une tondeuse est nécessaire.

L’achat envisagé est une tondeuse débrousailleuse roques – RL 2008B. Son montant s’élève à 1545 € TTC – ETS BIDAULT 02300 CHAUNY

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre de cet achat, une demande de subvention sera demandée auprès du Fonds de Concours.

Monsieur Le Maire précise que l’achat aura lieu après décision de la subvention du FDC.

Il est rappelé à l’assemblée qu’il faudra prendre en compte les éventuelles augmentations du prix de la tondeuse.

**DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE CONCOURS USEDA FILS NUS ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT ET HTA « RUE DE LA MAIRIE ET RUE DE FLAVY »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5VI

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2017 instituant un fonds de concours Communautaire pour les communes membres de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois,

Considérant que la **Commune d’Annois** souhaite enfouir les réseaux BT et HTA rue de la Mairie et rue de Flavy, il est envisagé de solliciter l’octroi d’un fonds de concours auprès de la Communauté d’Agglomération

du Saint-Quentinois.

Considérant que le dossier rempli les conditions d’éligibilité et que le projet est conforme au plan de financement prévisionnel ci-dessous décrit,

Réseau électrique (Basse Tension, Moyenne Tension) 58 658.44 € HT

Matériel éclairage public 13 821.75 €HT

Réseau éclairage public 6 103.47 € HT

Prises d’illumination 856.13 € HT

Illumination 769.25 € HT

Contrôle de conformité 450.00 € HT

Réseau télécom – génie civil 13 029.69 € HT

* Câblage cuivre 4 904.90 € HT
* Câblage fibre 5 880.00 € HT

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

. Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d’agglomération du Saint-quentinois en vue de participer au financement pour l’enfouissement des réseaux BT et HTA à la hauteur de **104 473.63 €**

**PARTICIPATION A L’ACCUEIL DES ELEVES AU SERVICES DE CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE 2022-2023**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le décompte des Charges Financières  :

 **RECAPITULATIF :**

* Période du 09/10/2022 au 31/10/2022 = 250,00 €
* Période du 01/11/2022 au 31/12/2022 = 681,00 €
* Période du 01/01/2023 au 30/04/2023 = 1386,00 €
* Période du 01/05/2023 au 30/09/2023 = 1900,00 €
* Période du 01/10/2023 au 08/10/2023 = 101,00 €

 **Soit au total la somme de =** **4 318,00 €**

Il est rappelé à l’assemblée qu’il faudra tenir compte des augmentations si elles ont lieu.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|   |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |